

ÉLECTIONS  
PARTIELLES  
AU CONSEIL D'INSTITUT  
DE L'IAE ANGERS

**A distance par voie électronique**  
**Du mardi 25 octobre au mercredi 26 octobre 2022**

**COLLEGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET  
PERSONNELS ASSIMILÉS**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu les statuts de l'IAE Angers approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 14 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2022-127 du 26 septembre 2022 relatif à l'élections d'un représentant du collège B au conseil d'institut de l'IAE Angers, à distance par voie électronique ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 7 octobre 2022 ;

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE****ARRETE :****Article 1 : Candidature - Collège B**

Est candidate à l'élection partielle d'un représentant du collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés au Conseil d'institut de l'IAE Angers :

- Mme Julie LEROY

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

*Signé le 10 octobre 2022*

Mise en ligne le 10 octobre 2022